

Les bibliothèques suisses, de la périphérie vers le centre

ou fédéralisme et bibliothèque

par Jacques Cordonier

Bibliothèque cantonale du Valais (Sion)

Ce projet, à première vue, n'est pas sans avoir un côté séduisant. Réunir à un seul lieu tous les écrits qui ont trait à la Suisse est sans doute une œuvre méritoire. Elle donnerait une idée précise du travail intellectuel national. Mais l'accumulation de tant de publications variées n'amènerait-elle pas l'encombrement et par suite l'inutilisation d'un grand nombre de ces écrits ?

Nous ne pensons pas qu'il soit heureux de centraliser d'une façon absolue les choses de la pensée humaine¹.

Constant Borgeaud
Directeur de la Bibliothèque cantonale vaudoise
se prononçant sur l'opportunité de créer
une Bibliothèque nationale suisse (1893).

Je tiens ce projet pour inutile ; en outre nous sommes un peuple (ein Volk) et non une nation (eine Nation), nous ne pouvons donc pas avoir de Bibliothèque nationale². »

Professeur Meyer
Bibliothèque cantonale de Thurgovie,
sur le même objet.

*Promenade dans Paris avec le Président.
Deux décisions essentielles sont prises :
nous parlons d'abord des Grands Travaux.
Que lancer pour le second septennat ?...
Depuis quelques semaines,
j'ai réfléchi à cette question.
Je lui suggère finalement
de se limiter à un seul grand chantier
nouveau qui allierait technologie,
culture et décentralisation :
une Grande Bibliothèque universitaire,
de dimension internationale,
qui pourrait rivaliser avec certains
grands projets étrangers,
comme le déplacement
dans Londres de la bibliothèque Saint-Pancras,
la reconstruction de la bibliothèque
d'Alexandrie en Égypte,
la nouvelle bibliothèque de Chicago
ou encore **le nouveau réseau informatisé
des bibliothèques de Suisse romande³.***

Jacques Attali in *Verbatim III*

1. Il s'agit de la réponse de la Bibliothèque cantonale vaudoise à l'enquête menée en 1893 en vue de la création d'une bibliothèque nationale suisse.
in Enquête betreffend die Gründung einer schweizerischen Nationalbibliothek. Bern, 1893. p. 11. C'est moi qui souligne.

2. *in Enquête betreffend die Gründung einer schweizerischen Nationalbibliothek*. Bern, 1893. p. 10. La traduction est de l'auteur de l'article.

3. *Verbatim : chronique des années 1988-1991* / Jacques Attali – Paris, 1995. p. 18. C'est moi qui souligne.

La Suisse historique, la Suisse politique, mais également la Suisse de l'éducation et celle de la culture se sont construites de la périphérie vers le centre. La Suisse des bibliothèques également.

Les trois citations mises en exergue illustrent la perception que les acteurs de l'intérieur, en l'occurrence les bibliothécaires de la fin du XIX^e siècle, et l'observateur de l'extérieur, en l'espèce le conseiller du Président de la République française, ont eu de l'organisation des bibliothèques suisses.

Les deux auteurs suisses déniaient tout intérêt à l'existence d'une bibliothèque nationale dans un des derniers pays d'Europe qui n'en possède pas en 1893. En cela, ils se situent dans l'esprit d'un État fédéral qui réserve aux cantons – c'est-à-dire aux États fédérés – la souveraineté en matière d'éducation et de culture.

Pour sa part, Jacques Attali confirme cet état de fait lorsque, un siècle plus tard, évoquant de « grands projets étrangers » dans le domaine des bibliothèques, il signale des réalisations bien localisées – j'allais écrire des monuments – dans des pays tels que la Grande-Bretagne, l'Égypte voire même dans un État fédéral comme les États-Unis, alors que, orientant son regard vers la Suisse, c'est un réseau, une œuvre collective qui retient son attention. Même dans ses bibliothèques, la Suisse est une confédération.

Jalons historiques

La défiance à l'égard d'un centre qui serait trop fort et de ce fait aurait tendance à exercer un « diktat » – le terme a encore été employé au Parlement helvétique à l'occasion de la révision de la loi sur la Bibliothèque nationale en 1992 – a fait que les bibliothèques suisses ont organisé traditionnellement le partage de leur ressource sur une base que je qualifierai de mutualiste, créant et gérant elles-mêmes leurs structures d'échange et de coopération.

Sans trop m'appesantir sur des éléments historiques, je souhaite cependant évoquer brièvement trois exemples qui me paraissent illustrer la manière dont le partage du travail entre bibliothèques a été conçu dans notre pays.

La Bibliothèque pour tous, fondation suisse

Ce sont les bibliothèques elles-mêmes qui, à travers leur association faîtière, ont mis sur pied en 1920 une institution ayant des objectifs similaires à ceux des bibliothèques départementales de prêt françaises. Les pouvoirs publics ne sont intervenus que de manière subsidiaire sur la base de cette initiative privée. L'Association des bibliothécaires suisses créera à cet effet une fondation, *La Bibliothèque pour tous (BPT)*⁴.

Avec le même statut qu'à son origine, mais il est vrai avec un financement assuré pour 60 % par la Confédération et pour 11 % par les cantons, la BPT poursuit aujourd'hui son œuvre dans le même esprit qu'il y a 75 ans.

Elle concentre son action sur le soutien aux petites bibliothèques de lecture publique et scolaires, particulièrement dans le monde rural. Cette aide peut être de nature technique (conseils, formation, propositions d'animation), mais surtout d'ordre matériel sous la forme de prêts de collections de livres qui permettent le démarrage d'une nouvelle bibliothèque ou viennent compléter temporairement les fonds d'une bibliothèque existante. Conçue à l'origine comme un outil devant pallier les déséquilibres de nature géographique entre le Plateau suisse, urbain, industriel et prospère et les régions alpines ou jurassiennes, rurales et plus défavorisées, elle étend désormais cette fonction au domaine social. C'est ainsi qu'elle développe des collections d'ouvrages dans les langues des minorités linguistiques étrangères présentes en Suisse (turc, serbo-croate, albanais, etc.).

Le Service suisse aux bibliothèques

Pour rester dans le domaine de la lecture publique, ce sont à nouveau les bibliothèques et les bibliothécaires, cherchant cette fois alliance avec les cantons et les communes qui, en 1969, créent une

coopérative fonctionnant comme centrale d'achat et de conseil pour l'équipement de bibliothèques.

Le *Service suisse aux bibliothèques* a ainsi vu le jour, d'une part, pour combler les lacunes engendrées par le faible développement d'entreprises performantes, spécialisées dans l'aménagement de bibliothèques en Suisse et, d'autre part, pour permettre l'achat groupé de livres ainsi que leur catalogage et de leur équipement à moindre coût grâce à l'accomplissement de ces tâches en série. Cette création s'inscrivait alors dans le prolongement d'un fort mouvement de développement de la lecture publique, particulièrement en Suisse alémanique. En l'occurrence, il ne s'agissait pas de partager l'accès à l'information, mais plutôt de partager les efforts et les charges en ce qui concerne les activités techniques que toute bibliothèque doit accomplir. Notons au passage qu'en la matière, la Suisse ne faisait que suivre les exemples déjà développés aux Pays-Bas, en Allemagne ou dans les pays scandinaves.

Les catalogues collectifs suisses

La genèse et le fonctionnement du Catalogue collectif suisse, créé en 1928, sont à mes yeux emblématiques de la manière dont la coopération entre bibliothèques a longtemps fonctionné dans notre pays et plus particulièrement du rôle dévolu à la Bibliothèque nationale dans ce cadre.

Idée ancienne, remontant à l'époque de l'occupation du pays par les troupes de la Révolution française, la constitution du Catalogue collectif est une initiative de l'Association des bibliothécaires suisses qui en présenta la maquette à l'Exposition nationale suisse de 1914. Malgré de très fortes réticences exprimées au Parlement, l'association parvint à convaincre la Confédération d'héberger ce service commun au sein de la Bibliothèque nationale. Le Catalogue collectif des monographies et le Répertoire des périodiques étrangers reçus dans les bibliothèques suisses resteront longtemps davantage des hôtes de la Bibliothèque nationale plutôt que d'en constituer une de ses parties intégrantes.

C'est ainsi que les bibliothèques suisses fixeront l'organisation, les modes de fonctionnement, voire contribueront directe-

4. *La Bibliothèque pour tous, fondation suisse* n'a aucun lien avec le réseau des Bibliothèques pour tous françaises. Dans le contexte de l'époque, il s'était agi de trouver un équivalent en langue française à la *Free public library* anglo-saxonne.

ment à leur financement jusqu'au début de la présente décennie. La convention qui a transféré définitivement de la BBS (l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses) à la Bibliothèque nationale la gestion du Répertoire des périodiques étrangers reçus dans les bibliothèques suisses remonte au début des années quatre-vingt-dix. Par ailleurs, le prêt interbibliothèques, outil qui donne tout son sens aux catalogues collectifs, demeure aujourd'hui encore géré par l'a BBS pour qui il représente une source de revenus non négligeable. La BBS en poursuit la modernisation et a lancé en 1996 un service de prêt interbibliothèques informatisé fonctionnant à travers le réseau Internet⁵.

Les réseaux informatisés

L'habitude de compter sur ses propres forces, la clairvoyance de quelques collègues comme Jean-Pierre Clavel, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, ainsi que des circonstances locales favorables, ont fait que dans le domaine des réseaux informatisés, la Suisse et tout particulièrement la Suisse romande ont joué un rôle de défricheur.

À la fin des années soixante-dix lorsque l'idée d'un réseau des bibliothèques scientifiques se fait jour, au début des années quatre-vingt au moment où la mise en réseau des bibliothèques des universités de Lausanne et de Genève constitue l'acte fondateur du premier réseau intercantonal de Suisse, ce n'est pas l'action de l'État fédéral qui en est le moteur, mais la volonté des responsables de bibliothèques concernées et de leurs autorités cantonales de tutelle. L'objectif initial était alors – et en grande partie demeure aujourd'hui – de développer le catalogage partagé et de mettre en place un catalogue collectif exploité à l'aide d'une messagerie électronique pour la gestion du prêt interbibliothèques. Ce double objectif de rationalisation par le partage du travail et de mise en commun des ressources jalonne tout le développe-

ment des réseaux suisses. Leur organisation et leur fonctionnement n'ont pas de particularités helvétiques marquées. En ce qui concerne le Réseau romand et tessinois, celui que je connais le moins mal, je soulignerai cependant trois points qui me paraissent lui donner une coloration particulière.

Le premier point concerne l'accès à l'information pour l'utilisateur. Malgré la taille de la base de données, l'accès matière au réseau est pratiqué de manière commune par la quasi totalité des bibliothèques participantes (bibliothèques de médecine exceptées). Le vocabulaire d'indexation est élaboré et tenu à jour de manière collective selon une procédure certes exigeante, mais qui permet de créer rapidement de nouveaux descripteurs. Ce vocabulaire est ensuite utilisé par l'ensemble des quelque cent bibliothèques participantes.

Deuxième caractéristique, RERO (Réseau romand et tessinois) est un réseau à dominante universitaire mais ouvert en direction des bibliothèques publiques de type bibliothèque d'étude. Il reflète en cela la typologie des bibliothèques suisses qui ne connaît guère de bibliothèque universitaire centrale qui ne soit pas en même temps une bibliothèque d'étude destinée au grand public : les noms de ces institutions sont révélateurs : Bibliothèque publique et universitaire (Genève, Neuchâtel), Bibliothèque cantonale et universitaire (Lausanne, Fribourg), Bibliothèque municipale et universitaire (Berne), Bibliothèque cantonale, municipale et universitaire (Zurich). Traditionnellement, ces institutions ont desservi deux types de public : d'une part, les membres de la communauté universitaire, d'autre part, le public qui est à la recherche de documentation d'intérêt de bon niveau. Le réseau informatisé s'est donc étendu dans la même direction allant jusqu'à intégrer, par exemple en Suisse romande, des institutions non universitaires telles que les bibliothèques cantonales du Valais et du Tessin, bibliothèques d'étude ayant également une vocation de conservation du patrimoine. Il s'est agi là d'une ouverture naturelle et non pas volontariste ou novatrice. Elle s'est donc arrêtée aux portes des bibliothèques de lecture publique au sens strict.

Il convient de relever ici que l'interpénétration traditionnelle du système des bibliothèques universitaires/scientifiques

avec celui des bibliothèques d'étude a en quelque sorte maintenu les bibliothèques de lecture publique dans des fonctions mettant l'accent davantage sur la fonction loisir et détente de la lecture que sur sa fonction documentation. À l'inverse de la situation française, les grandes villes suisses connaissent ainsi fréquemment deux bibliothèques publiques distinctes, l'une orientée vers l'étude et l'autre vers les besoins plus généraux du grand public. Ces deux institutions peuvent parfois dépendre d'autorités différentes : le canton pour la première, la ville pour la seconde. Leurs catalogues ne sont généralement pas intégrés dans une base de données commune. Si la Suisse abrite de grands réseaux intercantonaux alliant bibliothèques d'étude et bibliothèques scientifiques, elle ne connaît pas le modèle d'intégration de tous les types de bibliothèques que, à l'échelle locale, pratique la ville de Saint-Étienne, ou, à l'échelle nationale, le réseau PICA en Hollande.

La troisième caractéristique du Réseau romand et tessinois est également liée à la mixité des types de bibliothèques qui le constituent. Dans chacun des cantons membres, la bibliothèque la plus importante a également une mission patrimoniale dont l'accomplissement peut être facilité par l'existence d'un dépôt légal cantonal comme à Genève, Vaud ou Fribourg sans que cela ne soit la règle. Par contre, ces bibliothèques développent toutes des documentations régionales étoffées et elles utilisent généralement la base de données commune pour les gérer. Le Réseau romand et tessinois est ainsi devenu une bibliographie de dépouillement de la documentation d'intérêt régional. Dans le même ordre d'idée, des projets sont en cours afin d'utiliser cette même base de données pour soutenir la mise en œuvre des politiques de conservation et de préservation (PAC). Les mesures de sauvegarde ou de substitution prises seraient signalées dans la base de données et permettraient de coordonner les politiques des différentes bibliothèques en la matière.

Le Réseau romand et tessinois, le plus important de Suisse, gère aujourd'hui une base de données de 2 210 000 notices, soit quelque 3 450 000 exemplaires, alimentée par 617 personnes. Il réunit 94 bibliothèques scientifiques ou d'étude. Il est aujourd'hui confronté à des enjeux

5. cf. *Arbido*, no 6/96 ou le serveur web : <http://www.bbs.ch>.

dont les exigences vont parfois à fin contraire. Le premier enjeu porte sur sa plate-forme informatique, il concerne le passage d'un système « fait maison » à un système commercial fonctionnant sur la base de normes standards. Pour un réseau qui a longtemps fonctionné à l'aide d'un système informatique développé par des équipes qui lui étaient directement liées, ceci implique une petite révolution culturelle : il convient de passer du « sur mesure » que le tailleur prenait certes parfois du temps à réaliser, mais pour lequel les bibliothécaires avaient la satisfaction de dessiner le modèle, à un habit de confection. Les nombreux exemples étrangers en la matière et les développements que l'on sent poindre dans d'autres réseaux helvétiques montrent bien qu'une telle évolution, en particulier pour des raisons de coûts, est inéluctable. « Faire mieux avec moins », ce slogan de la nouvelle gestion publique, s'applique également aux bibliothèques. Il peut générer quelques frustrations au moment où – c'est le second enjeu – elles doivent mobiliser leurs énergies pour développer de nouveaux services en intégrant le réseau Internet et la numérisation de l'information.

Intérêt et limites du mutualisme

J'ai longuement évoqué l'expérience des réseaux informatisés suisses, car elle illustre bien ce que j'ai appelé la méthode mutualiste dans le partage de l'accès à l'information. Cette approche a une longue tradition dans notre pays et se caractérise par :

- la primauté du pragmatisme : le modèle ne précède pas la réalité, il en découle, il se construit au fur et à mesure, favorisant ainsi une évolution souple, apte à s'adapter au contexte ;

- la cooptation des partenaires : les réseaux ne se construisent pas dans le cadre d'une vision de politique culturelle ou éducative formulée par le politique, mais par une cooptation des bibliothèques partenaires ; l'homogénéité, sans qu'il s'agisse d'uniformité, est ainsi garantie, les liens sont d'autant plus solides, par contre une telle évolution peine à « conquérir » des territoires nouveaux ;

- l'absence, ou tout au moins l'extrême limitation, des transferts de compétences à un organe commun, à plus forte raison le refus de directives venant d'un organe central : chaque partenaire s'efforce de maintenir le maximum d'autonomie tout en s'engageant dans une opération commune. Dans les applications concrètes ceci a pour conséquence que, aussi longtemps que les moyens financiers et les ressources humaines le permettent, les solutions retenues se basent sur l'addition des attentes des partenaires (le niveau de catalogage, par exemple) et non pas sur le plus petit dénominateur commun ;
- la difficulté de mettre en place des prestations qui ne sont pas présentes dans une des bibliothèques partenaires mais qui auraient tout leur intérêt pour le réseau, voire pour le pays pris dans son ensemble. En effet, l'absence d'un arbitre, parfois autoritaire, mais qui surtout disposerait d'une vision politique et des moyens financiers pour la mettre en œuvre se fait sentir. C'est ainsi que la Suisse n'est pas parvenue jusqu'ici à formuler une carte documentaire nationale attribuant des pôles d'excellence à la manière des CADIST français ou basée sur la méthode de Conspectus. Elle peine, même si en la matière le résultat n'est pas si différent dans les autres pays occidentaux, à interconnecter ou à fusionner ses différents réseaux informatisés.

Par ailleurs, les limites de cette approche risquent d'apparaître au moment où les moyens de chacun devenant plus limités, les grands centres traditionnellement pourvoyeurs de prestations à l'ensemble du pays, jugent nécessaire d'élever des barrières à l'encontre des usagers en provenance d'autres régions ou d'autres institutions, par exemple en introduisant des tarifications fortement différenciées.

Construite de la base vers le haut, intégrant des visions cantonales, voire institutionnelles différentes, le réseau des bibliothèques suisses est la résultante d'une juxtaposition. À l'échelle cantonale, par contre, une intégration plus forte peut intervenir. Il faut se souvenir qu'en Suisse le canton est souverain en matière d'éducation et de culture et qu'il constitue donc le véritable cadre de la coopération en matière de bibliothèque.

Des politiques cantonales structurées

Si la coopération au niveau fédéral est marquée par le mutualisme, l'organisation des réseaux de bibliothèques au niveau cantonal est, dans certaines régions et en fonction du niveau de prise de conscience et de la volonté politique des autorités concernées, plus volontariste, plus structurée. La Suisse compte 26 États fédérés, et il existe 26 politiques cantonales des bibliothèques. Dans quelques cas, je pense ici à des régions comme Neuchâtel – seul canton à connaître une loi cantonale sur les bibliothèques – Berne, Zurich, Bâle-campagne, Lucerne ou le Valais, une structuration de l'offre a permis ou est en voie de permettre l'établissement d'un réseau structuré de bibliothèques publiques.

Les ingrédients majeurs de ces réseaux – il ne s'agit pas de réseaux informatisés, mais de réseaux d'institutions – sont les suivants.

Sur la base d'un plan de développement indicatif, le canton encourage la création de bibliothèques de lecture publique locales par un soutien et des conseils techniques ciblés, éventuellement en organisant des formations de base pour le personnel qui y travaille, il attribue des aides financières aux bibliothèques répondant à des directives fixées par lui. Dans un souci de rationalité économique, la plupart des cantons insistent par ailleurs pour que dans les communes de moins de 5 000 habitants, bibliothèque publique et bibliothèque scolaire constituent une institution unique.

L'attribution conditionnelle de l'aide financière permet au canton d'inciter les communes à inscrire leur action dans le cadre du plan cantonal. Ce plan reconnaît à certaines bibliothèques un rôle régional, c'est-à-dire la mission de desservir un bassin de population regroupant plusieurs dizaines de communes. Ces bibliothèques constituent des points d'appui pour les bibliothèques locales et des bibliothèques de deuxième recours pour leurs usagers. Elles fonctionnent enfin comme gare de triage pour le fonctionnement du prêt interbibliothèques.

les bibliothèques suisses, que cela soit dans les bibliothèques de lecture publique ou les bibliothèques scientifiques. À titre d'exemple la base de données du Réseau romand et tessinois ne comprend que 16,5 % de références d'ouvrages suisses. Dans un petit pays qui ne possède pas – si l'on excepte le romanche qui ne fait pas l'objet d'une production éditoriale importante – de langue en propre cette situation ne se modifiera pas à l'avenir.

Nous nous trouvons ainsi aujourd'hui dans la situation où les limites de l'approche mutualiste que j'évoquais plus haut justifieraient que l'autorité fédérale et à travers elle la Bibliothèque nationale voient leurs rôles renforcés pour dépasser certaines situations que seul un cadre national et global permet de traiter. Cependant, cette même autorité n'a pas clairement défini de politique nationale de l'information et *a fortiori* de moyens pour la mettre en œuvre alors que la Bibliothèque nationale n'a pas (encore ?) rétabli son *leadership*.

Cependant un changement d'attitude notoire est décelable dans la manière dont la Bibliothèque nationale suisse conçoit son rôle au profit des autres bibliothèques : réceptacle pour les projets des autres bibliothèques hier, elle est devenue aujourd'hui l'origine de nombreuses initiatives dont on pourra certainement vérifier à terme l'intérêt, que ce soit dans le cadre d'un projet ambitieux d'intégration des réseaux suisses, ou de manière plus limitée dans la mise en place de mesures coordonnées pour la protection du patrimoine audiovisuel, particulièrement délaissé en Suisse jusqu'ici, ou dans la mise en contact du monde des bibliothèques suisses avec les réseaux étrangers tant en Europe qu'aux États-Unis.

L'outil logistique, la Bibliothèque nationale suisse, est là, il approche du terme d'une rénovation profonde. Font encore défaut les outils politiques et une volonté des principales bibliothèques du pays d'orienter clairement leur développement dans une direction commune.

Je dirai en conclusion que si pour diriger la Bibliothèque nationale en souhaitant contribuer à rendre le réseau des bibliothèques suisses plus homogène, il est parfois utile d'avoir lu Clausewitz, il est probablement plus profitable de maîtriser les techniques du billard que celles du commandement militaire.

Où l'on parle de la Bibliothèque nationale

De par sa taille, son poids historique, son mandat de collection centré sur les *Helvetica*, de part également une longue inertie des autorités fédérales à son égard qui s'est prolongée jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la Bibliothèque nationale n'a plus eu depuis la fin des années cinquante de *leadership* affirmé en matière de bibliothèque.

Comme esquissé précédemment, jusqu'à un passé récent, elle a été un prestataire de services voulus et définis en commun par les autres bibliothèques : je pense en particulier aux catalogues collectifs pour lesquels elle est d'abord un lieu d'accueil.

En ce qui concerne la fourniture des données bibliographiques, un des rôles majeurs qui peut revenir à une Bibliothèque nationale, il faut également prendre conscience que les ouvrages publiés en Suisse ne représentent qu'une part marginale des documents acquis par